

CONTACTS

L'opinion publique est partout. Il n'existe plus guère d'analyse politique, institutionnelle, ou économique qui puisse faire aujourd'hui l'économie du recours aux sondages et ignorer l'appréciation portée par l'opinion. La démocratie représentative est critiquée. La démocratie directe largement impraticable, ou politiquement trop dangereuse. Il semble exister un espace pour une autre forme de légitimité, celle de la démocratie d'opinion, qui porte en elle un caractère péjoratif qu'il convient d'interroger.

Cette évolution est actée depuis longtemps en science politique, même si la notion reste controversée et que ses manifestations ne cessent de produire leurs effets : massification du recours aux sondages, alignement des choix et stratégies de certains partis sur des analyses d'études d'opinion, modification du système de partis avec l'organisation de primaires ouvertes, modification des stratégies de campagne électorale, etc. L'opinion publique est sans doute un serpent de mer de la science politique. Il reste qu'elle constitue aujourd'hui l'un de ses concepts les plus importants et les plus populaires.

La question se pose alors de savoir si et comment la diffusion du concept d'opinion publique dans la société atteint le droit, et quelles en sont les conséquences. La problématique du colloque est simple : eu égard à l'importance de l'opinion publique dans nos démocraties, le droit doit-il et peut-il rester encore longtemps en dehors de cela ?

Secrétariat du CREDESPO
Université de Bourgogne
UFR de Droit et de Science Politique
4 boulevard Gabriel
21 000 Dijon
Tél. : 03-80-39-53-63
martina.mayer-perreau@u-bourgogne.fr

Comité scientifique

Romain Rambaud, Professeur de droit public
Université Pierre Mendès-France, Grenoble 2, CRJ
Dominique Andolfatto
Professeur de science politique, CREDESPO, UB

Bulletin d'inscription

<http://credespo.u-bourgogne.fr>
Inscription obligatoire
Bulletin à retourner au secrétariat

Accès

Tram T1
Station d'arrivée : ERASME

Plus d'informations sur :
<http://www.u-bourgogne.fr/-Dijon-.html>



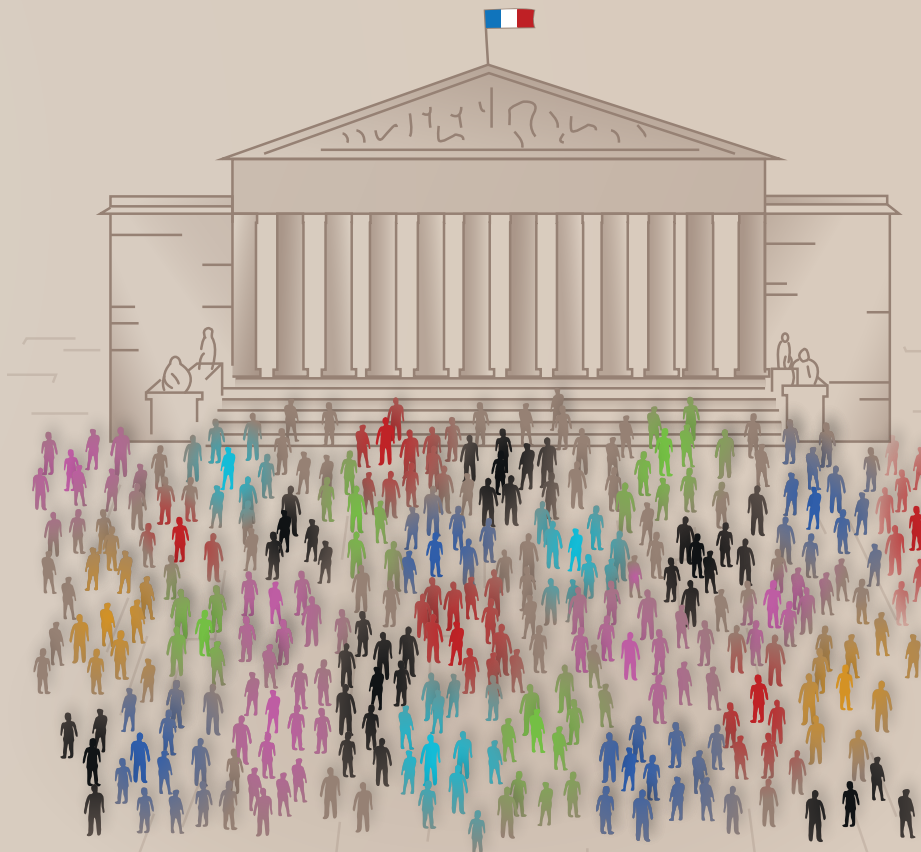
L'OPINION PUBLIQUE

De la science politique au droit ?

COLLOQUE

- L'opinion publique : notion et histoire
- Le droit des sondages
- L'opinion publique en droit constitutionnel
- La diffusion de l'opinion publique dans les branches du droit
- L'opinion publique et les théories juridiques de la démocratie

Amphithéâtre
Maison des Sciences de l'Homme



Jeudi 16 octobre

14h **Propos introductifs**
Patrick Charlot, Professeur de droit public, directeur du CREDESPO, UB.

1ère Partie – Introduction : la notion d’opinion publique

Présidence

Bernard Dolez, Professeur de droit public
Université Paris 1

14h10 **L’opinion publique en science politique**
Loïc Blondiaux, Professeur de science politique, Université Paris 1.

14h35 **L’opinion publique dans l’histoire constitutionnelle**
Franck Laidié, Maître de conférences en histoire du droit, Université de Franche-Comté.

15h00 **L’opinion publique dans la démocratie continue**
Dominique Rousseau, Professeur de droit public, Université Paris 1.

15h25 *Débat + Pause*

2nd Partie – Les manifestations juridiques de l’opinion publique

1ère Table-Ronde, Le droit des sondages

Présidence

Claude Patriat, Professeur de science politique, CREDESPO, UB

16h00 **Les controverses autour des sondages en démocratie**
Patrick Lehingue, Professeur de science politique, Université de Picardie.

16h25 **Les nouveaux équilibres du droit des sondages**
Romain Rambaud, Professeur de droit public
Université Pierre Mendès-France, Grenoble 2, CRJ.

16h50 **Le droit des sondages vu par le sondeur**
Frédéric Micheau, Directeur département opinion, Opinionway.

17h10
Débat avec la salle

Vendredi 17 octobre

8h30 **Accueil des participants**

2nd Table-Ronde, L’opinion publique en droit constitutionnel

Présidence

Anne Levade, Professeur de droit public
Université Paris Est - Créteil Val de Marne

9h00 **L’opinion publique et le droit des partis politiques : les primaires**
Anne Levade, Professeur de droit public, UPEC

9h25 **L’opinion publique dans la campagne électorale**
Grégoire Weigel, chef du département pluralisme du Conseil supérieur de l’Audiovisuel.

9h50 **L’opinion publique et le référendum**
Joël Mekhantar, Professeur de droit public, CREDESPO, UB.

10h15 *Débat avec la salle*

3ème Table-Ronde

La diffusion de l’opinion publique dans les branches du droit

Présidence

Yan Laidié, Professeur de droit public, CREDESPO, UB

10h45 **L’opinion publique dans le droit européen des droits de l’homme**
Hélène Tourard, Maître de conférences en droit public, CREDESPO, UB.

11h15 **L’opinion publique en droit administratif**
Yan Laidié, Professeur de droit public, CREDESPO, UB.

11h40 **L’opinion publique en droit pénal**
Claire Sourzat, Maître de conférences en droit privé, CREDESPO, UB.

12h05 *Débat avec la salle*

12h30 *Déjeuner*

3ème Partie – L’opinion publique et les théories juridiques de la démocratie

Présidence

Dominique Andolfatto, Professeur de science politique, CREDESPO, UB

14h00 **La représentation de l’opinion publique et le sondeur**
Bruno Jeanbart, Directeur général adjoint d’Opinionway.

14h25 **La démocratie d’opinion – Le regard du juriste**
Bernard Quiriny, Professeur de droit public, CREDESPO, UB.

14h50 **L’opinion publique et l’hypothèse du droit constitutionnel démotique**
Stéphane Pierré-Caps, Professeur de droit public, Université de Lorraine.

15h15 **Synthèse – Conclusions**
Richard Ghevontian, Professeur de droit public, Université Aix-Marseille.

15h30 *Clôture du colloque*